

Nantes, le 6 mars 2017

Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS) *Consolider et déployer l'économie sociale et solidaire au profit des territoires*



François Pinte, 1^{er} vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire, Nicole Klein, Préfète de région des Pays de la Loire, et Alain Durand, Président de la CRESS des Pays de la Loire ont signé aujourd'hui la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en présence de 150 acteurs de l'ESS dans les locaux de la SCOP Titi Floris.

Une économie qui se développe et se structure

En Pays de la Loire, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) **représente 14,3% de l'emploi privé et place la Région en 2^{ème} place au niveau national**. Le secteur participe fortement à la croissance de l'emploi, depuis 2000 sur 100 emplois créés en Pays de la Loire, 39 relèvent de l'ESS. Forte de ses 15 000 établissements employeurs embauchant 165 000 salariés, **l'ESS est une composante importante de l'économie ligérienne, notamment en milieu rural**. Les services à la personne, les coopératives agricoles, les secteurs bancaire et mutualiste ainsi que le domaine de la santé regroupent une part prépondérante des entreprises de l'ESS en région.

Une démarche collaborative pour élaborer la Stratégie de l'ESS

Initiés par la loi cadre de l'Économie sociale et solidaire (ESS) de 2014 et la loi NOTRe de 2015 relative à la réforme territoriale, la Stratégie régionale de l'ESS définit les défis, enjeux et grands axes opérationnels de l'ESS. **Pilotée par la Région des Pays de la Loire en collaboration avec l'Etat et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS) est le fruit de la concertation des réseaux et acteurs de terrain lancée le 28 avril 2016**. Cette concertation s'est appuyée sur plusieurs outils : ateliers « word café », diffusion d'un questionnaire, organisation de la première conférence régionale de l'ESS et animation d'une « boîte à idées ». Ce sont les contributions des acteurs de l'ESS, au travers des différents outils mis à disposition qui ont façonné la SRESS. **Cet outil de pilotage mobilisable par l'ensemble des acteurs du secteur porte l'ambition de consolider et déployer l'ESS au profit des territoires ligériens**. La Stratégie concerne le développement de l'ESS dans son sens le plus large : développement

économique, modes de gouvernance et de gestion, relation aux acteurs publics, développement de l'impact social et local des entreprises, modes de coopération, promotion de l'ESS et lobbying.

Trois enjeux pour le développement économique des entreprises de l'ESS

La consultation des acteurs de l'ESS a permis d'identifier 3 principaux enjeux et 15 objectifs opérationnels qui forment la SRESS.

- **Enjeu 1 : Intégrer les acteurs de l'ESS dans le développement économique territorial**

Reconnues pour leur rôle prépondérant en matière de cohésion sociale, les entreprises de l'ESS participent pleinement au développement économique des territoires. Les acteurs publics et les développeurs économiques appréhendent cette dimension économique de façon très hétérogène, ce qui freine l'accès des entreprises de l'ESS aux dispositifs de droit commun. Par ailleurs, l'expérimentation et l'innovation sont naturellement investies par les entreprises de l'ESS. Alliant réponse à des besoins sociaux, prise de risque, modèle économique viable, portée collective du projet et ancrage territorial, l'innovation sociale est un levier du développement des territoires encore peu reconnu. L'enjeu consiste par conséquent à en diffuser une définition partagée auprès de l'ensemble des acteurs économiques régionaux, ainsi qu'à soutenir les incubateurs de projets d'innovation sociale.

Objectifs opérationnels :

1. Améliorer l'accessibilité des entreprises de l'ESS aux dispositifs d'accompagnement et de financement de droit commun
2. Favoriser le développement et la lisibilité de politiques locales en faveur de l'ESS
3. Faire prendre en compte les capacités d'innovation des entreprises de l'ESS par les acteurs de l'innovation et du développement économique
4. Qualifier l'utilité sociale et territoriale des entreprises de l'ESS et la promouvoir.

- **Enjeu 2 : Accompagner le développement des entreprises de l'ESS**

Pour poursuivre leur structuration et consolider leur modèle économique, les entreprises de l'ESS ont besoin d'être accompagnées, tant en termes de conseil que de financement. La création ou l'adaptation des dispositifs dédiés à l'ESS et l'optimisation de leur complémentarité doivent répondre à cet enjeu.

Objectifs opérationnels :

1. Consolider les solutions d'accompagnement et de financement des entreprises de l'ESS,
2. Valoriser et poursuivre les dispositifs de formation des bénévoles
3. Promouvoir et développer les offres de biens et services des entreprises de l'ESS
4. Accompagner la fonction employeur (dont la formation des dirigeants et salariés, la mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et du dialogue social)
5. Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi dans l'ESS notamment par des emplois de qualité
6. Renforcer la détection et l'accompagnement des entreprises en difficulté
7. Favoriser l'action structurante des organisations professionnelles et des réseaux de l'ESS (dont leur structuration, leurs modes de financement, la prise en compte des différentes formes de coopération)

- **Enjeu 3 : Faire connaître et valoriser l'ESS**

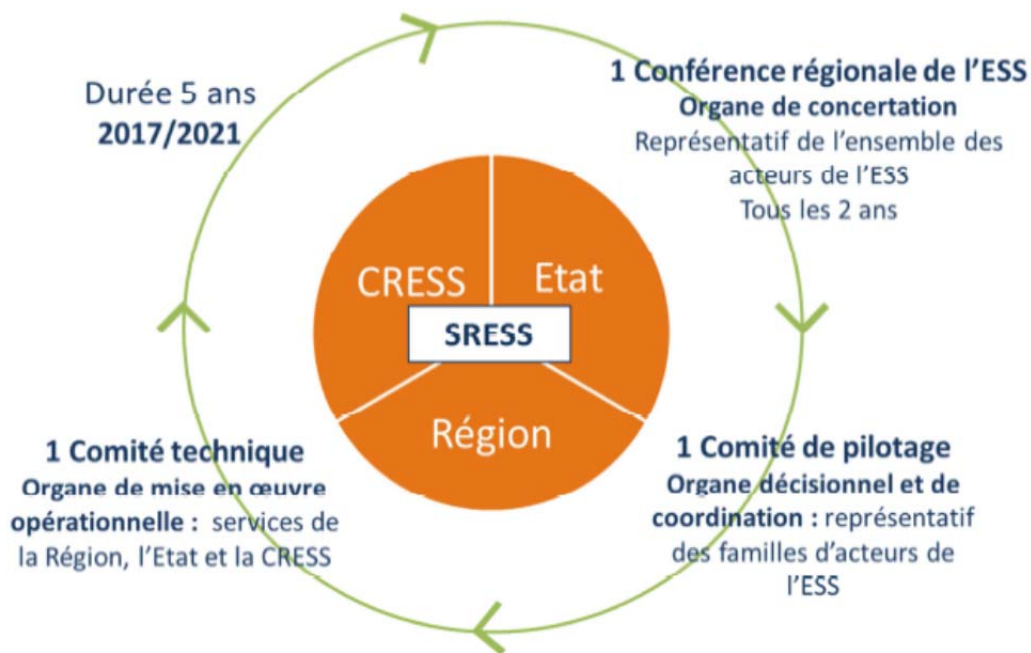
L'ESS bénéficie d'une dynamique promotionnelle nationale relayée au plan régional, entre autres, par la CRESS et les réseaux départementaux sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, des sensibilisations coordonnées sur le fonctionnement et les principes de l'ESS auprès des différents publics concernés restent nécessaires pour en assurer son développement.

Objectifs opérationnels :

1. Valoriser le bénévolat auprès des jeunes et des futurs retraités
2. Développer la représentativité de l'ESS dans les instances publiques
3. Sensibiliser et former les acteurs publics, les acteurs économiques, les jeunes et le grand public à l'ESS
4. Développer les actions de communication

Une gouvernance collective et périodique

Les enjeux et objectifs opérationnels de la Stratégie régionale de l'ESS sont définis pour 5 ans pour la période 2017-2021. Le plan d'actions qui en découle sera lui révisé tous les deux ans lors de la Conférence régionale de l'ESS, l'une des instances complémentaires mise en place pour la gouvernance collective de la SRESS.



CONTACTS PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Service Régional de la Communication Interministérielle (SRCI) : pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr/
02 40 41 20 91 / 92 / 06 73 46 31 20